

Un Plan Local de Santé pour les Montigniensiens

Dans un souci de proximité avec les Montigniensiens et afin de répondre au mieux à leurs attentes dans le domaine de la santé, la Ville vient d'adopter au Conseil Municipal du 24 février 2022 un Programme Local de Santé propre à Montigny-lès-Metz à destination de tous les publics en partenariat avec les associations locales et les acteurs institutionnels.

La réalisation de ce programme tient compte des actions santé déjà menées depuis plusieurs années et la Ville poursuivra son engagement dans le domaine de la santé sur la période 2022-2026.

1. Actions / Formations / Sensibilisation

- Organisation de conférences thématiques,
- Mise en place d'actions biométrie (lutte contre l'obésité) dans les établissements scolaires,1
- Participation à des actions nationales dont : parcours du cœur – octobre rose – don du sang – violences faites aux femmes ...,
- Organisation de formations aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des défibrillateurs,
- Animations à l'atelier de Jean-Marie (comme la fabrication de produits ménagers ...),
- Animations sportives à l'attention de tous les publics,
- Création d'un centre de vaccination dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid19,

2. Aménagement espaces publics / Cadre de vie

- Installation de défibrillateurs sur le ban communal,
- Politique « zéro produits phytosanitaires » dans les espaces verts publics, les cimetières, les stades ...,
- Création de jardins adaptés et inclusifs,
- Respect de la loi EGalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible à tous, loi issue des Etats Généraux de l'alimentation) au restaurant scolaire (zéro plastiques),
- Favoriser l'utilisation de produits bios ou locaux au restaurant scolaire,
- Développement des pistes cyclables et soutien aux déplacements doux (aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique),
- Mise en place d'espaces publics sans tabac,
- Installation de capteurs CO2 dans les écoles.

Le dispositif de Contrat Local de Santé, introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) de 2009 et réaffirmé par la Loi de modernisation du système de santé de 2016 et plus récemment par le Ségur de la Santé, permet une déclinaison du Plan Régional de Santé adapté aux enjeux locaux.

Contact presse

Emilien CUNAT

03.87.55.74.25 / 06.60.16.86.90

emilien.cunat@montigny-les-metz.fr